

**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE JARZÉ VILLAGES DU 11 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept, le onze du mois de septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs MARCHAISON, HEUVELINE, CONGNARD, DRAPEAU, JOUSSAUME, ROUTIER, CHAPON, GIRAULT, BERARDI, MONTANE, SAINTY, BEAUDOIN J.P, EDIN, de LA PERRAUDIERE, COURCELLE, MAUXION, GOURDON, TOUPLAIN, QUELEN, TUFFIER, PRAIZELIN, RUQUIER, BELLARD, DINAND, LERAY, PORTIER, RAIMBAULT, BOURGEGAIS, de ROCHEBOUËT, LAIR, VIERON, BEAUDOIN.P.

**Absents excusés :** Mr LUCIEN David donne pouvoir à Mme PRAIZELIN Alexandra  
Mr GOBEREAU Joël donne pouvoir à Mme SAINTY Michèle  
Mme GODOT Jocelyne  
Mr GUILLEUX Michel donne pouvoir à Mme HEUVELINE Sylvie  
Mme LEGRAND Nathalie  
Mme LORION Isabelle  
Mr LINARD Didier  
Mr ROBERT Didier  
Mme BENESTEAU Clarisse donne pouvoir à Mr GOURDON Yves  
Mr COYEAUD Alain donne pouvoir à Mr de ROCHEBOUËT Emmanuel

**Absents :** Mme LANDAIS Arlette  
Mme GOISLARD Véronique  
Mr CONSTANT Frédéric  
Mr LEMEUNIER Grégory  
Mr MABIT Raymond  
Mr LEMAI Sébastien  
Mr FOURNIER Pascal

**Convocation :** 07/09/2017

**Affichage :** 14/09/2017

**Secrétaire de séance :** Mme Heuveline Sylvie

**Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir signé dans le cadre de ses délégations permanentes les documents suivants :**

- *Achat de tables et bancs pour un coût de 3 421.32 € TTC auprès de DISCOUNT COLLECTIVITES*
- *Achat de mobilier pour l'école du Grand Noyer pour un montant de 10 194.29 € TTC à la société ANJOU BUREAUTIQUE*
- *Devis MBS pour l'aménagement des marches d'accès à l'école du Grand Noyer pour un coût de 1 609 € HT (ajout de fouilles + fondations) au lieu de 1 096 € HT.*

## **1- RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA STATION D'EPURATION DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LUE-EN-BAUGEOIS.**

Après analyse des offres par la société ARTELIA, la commission d'appel d'offres propose de retenir :

- le groupement EPUR OUEST/SBCEA pour un montant de 241 932.00 € HT soit 290 318.40 € TTC pour les travaux
- la SARL BELLANGER et la SAUR pour un montant de 10 145.60 € HT soit 12 174.72 € pour l'opération de curage de la lagune  
soit un total de 252 077.60 € HT (enveloppe financière initialement prévue : 339 240.50 € HT).

Le démarrage du chantier est fixé au 10 octobre 2017 pour un délai global d'exécution de 8,7 mois.

**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité, le Conseil municipal décide de retenir ces entreprises et autorise Madame le maire à signer les marchés.

## **2- AFFAIRES SCOLAIRES**

### **2-1 Dénonciation convention Entente Scolaire**

Madame le Maire informe que Loire Authion a dénoncé début juillet la convention « Entente Scolaire » pour l'année scolaire 2018/2019.

### **2-2 Modalités de dissolution patrimoniale et financière du SIRPES**

Madame le Maire expose :

Vu l'arrêté préfectoral n°2013151-0009 du 31 mai 2013 portant création du Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique Et Sportif (SIRPES) par fusion du SIVU Sports et Loisirs du Val Baugeois et du SIRP de Bauné, Cornillé les Caves et Lué-en-Baugeois ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014010-0002 du 10 janvier 2014 approuvant les statuts du SIRPES ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCL 2015 n°85 du 07 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de LOIRE-AUTHION au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCL 2015 n°95 du 18 décembre 2015 portant création de la commune nouvelle de JARZE-VILLAGES au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

Vu la délibération du SIRPES en date du 28 juin 2016 acceptant la fin de l'exercice des compétences, décidant de répartir le personnel, acceptant la dissolution du SIRPES avec effet au 31 décembre 2016 pour permettre de réaliser les opérations de liquidations dudit syndicat ;

Vu les délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres du syndicat :

- Cornillé les Caves : délibération du 04 juillet 2016
- Jarzé-Villages : délibération du 09 juin 2016
- Loire-Authion : délibération du 16 juin 2016

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BSFL 2016-89 du 12 juillet 2016 mettant fin à l'exercice des compétences du SIRPES mettant fin aux compétences du SIRPES à compter du 31 août 2016;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SIRPES de de Bauné, Cornillé les Caves et Lué-en-Baugeois en date du 27 juin 2017 décidant la dissolution dudit syndicat et la répartition des actifs, des créances restant à

recouvrer et des résultats entre les trois collectivités membres (Loire-Authion, Cornillé-les-Caves, Jarzé-Villages) ;

Vu l'état de l'actif du SIRPES de de Bauné, Cornillé les Caves et Lué-en-Baugeois arrêté par le Comptable Public pour une valeur nette comptable de **1 263 361,82 €** ;

Considérant que, par nature, les biens immobiliers ne peuvent être répartis ;

Considérant les résultats de clôture suivants du compte administratif 2015 :

- Excédent de fonctionnement de 13 018,78 €
- Excédent d'investissement de 139 337,95 €

Considérant la somme globale des créances restantes pour 7 714,08 € ;

Considérant qu'il subsiste des restes à recouvrer et des restes à payer (recettes à percevoir et dépenses à payer) ;

Considérant que du temps administratif important a été investi pour préparer cette dissolution ;

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

- **DE PRONONCER** la dissolution du SIRPES de Bauné, Cornillé les Caves et Lué-en-Baugeois avec effet au 31 décembre 2017 dans les conditions suivantes décrites ci-dessous :

- **DE RETENIR** le dispositif suivant pour procéder à la répartition de l'actif du SIRPES de Bauné, Cornillé les Caves et Lué-en-Baugeois, détaillé dans l'annexe 1 :

- Reverser les biens immobiliers vers les communes de localisation
- Reverser les biens mobiliers vers les équipements d'utilisation et donc vers les communes de localisation de ces équipements

- **DE RETENIR** le dispositif suivant pour procéder à la répartition des créances restant à recouvrer pour la somme globale de 7 714,08 € :

- Répartir ces créances suivant les communes ou anciennes communes de résidence  
Soit 6 431,48 € pour Loire-Authion (Bauné) au 27/06/2017  
Soit 1 282,60 € pour Cornillé les Caves au 27/06/2017  
Soit 0 € pour Jarzé-Villages (Lué-en-Baugeois) au 27/06/2017

- **D'ACCEPTER** que les résultats 2016, ci-dessous, soient répartis de la manière suivante entre les communes de Loire-Authion, de Cornillé-les-Caves et de Jarzé-Villages :

**Résultat de clôture de fonctionnement :** **35 667,13 €**

Clé de répartition :

Loire-Authion -72,52%	25 865,80 €
Cornillé-les Caves -15,89%	5 667,51 €
Jarzé-Villages -11,59%	4 133,82 €

**Résultat de clôture d'investissement :** **53 111,75 €**

Clé de répartition :

Loire-Authion -72,52%	38 516,64 €
Cornillé-les Caves -15,89%	8 439,46 €
Jarzé-Villages -11,59%	6 155,65 €

- **D'ACCEPTER** que les restes à recouvrer ainsi que les restes à payer liés à l'exercice des compétences du SIRPES avant les 01/09/2016 soient repris par Loire-Authion, et une refacturation sera réalisée auprès des deux autres communes membres suivant la répartition en pourcentage précisée ci-dessus (15,89% pour Cornillé-les-Caves, 11,59% pour Jarzé-Villages) :

> Dépenses indicatives au 09/06/2017 : 1 587 €

> Recettes indicatives au 09/06/2017 : 2 620 €

Cette refacturation ou ce reversement sera accompagné d'un certificat détaillant les écritures, les factures ou justificatifs associés aux recettes et cette présente délibération.

- **D'AUTORISER** la commune de Loire-Authion à refacturer le temps administratif passé par son personnel pour la dissolution du SIRPES à hauteur maximum de 613 € soit un global de dépenses au 09/06/2017 de 2 200 €.

- **D'ACCEPTER** que le compte de disponibilité au Trésor (compte 515) sera reversé de la manière suivante (cf annexe 3 – tableau de répartition produit par le Trésorier de Seiches sur le Loir) :

LOIRE-AUTHION : 58 068,26 €

CORNILLE LES CAVES : 12 824,37 €

JARZE-VILLAGES : 10 289,47 €

**Décision du Conseil Municipal** : Le Conseil municipal accepte par une abstention et 37 oui.

### 2-3 Conventions TAP 2017/2018

Madame le Maire propose de renouveler les contrats suivants :

✓ *Profession Sport et Loisirs* pour un coût brut par séance de 53.94 € (2 heures à 26.97 €) les mardis et vendredis, plus les frais de déplacement au taux en vigueur soit 0.27 € /km de septembre 2017 à juillet 2018.

✓ *Espace Air Passion* pour un coût par séance de 30 € net de septembre 2017 à avril 2018.

✓ *Corinne Chaudet « Yin Yang Harmonie »* pour un coût de 78.75 € net par séance du 5 septembre 2017 au 6 juillet 2018 (sauf janvier et février 2018).

**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de renouveler ces contrats.

### 2-4 Conventions de mise à disposition par la CCALS d'adjoints d'animation

Madame le Maire propose de reconduire la convention de mise à disposition par la CCALS de l'adjoint d'animation qui assure les missions de responsable TAP et Accueil périscolaire pour une durée d'un an.

**Décision du Conseil Municipal** : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

De plus, deux agents qui ne souhaitaient pas reconduire leur contrat ont été remplacés par deux agents de la CCALS disponibles, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ces conventions de mise à disposition pour exercer les missions suivantes :

- co-responsable sur le pilotage des TAP maternels et animatrice de l'accueil périscolaire

- animatrice sur les TAP élémentaires et responsable adjointe de l'accueil périscolaire

**Décision du Conseil Municipal** : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer ces conventions.

### 2-5 Participations aux frais de scolarité pour les élèves scolarisés à Marcé et Mazé-Milon en 2016/2017

Madame le Maire propose de verser les participations suivantes :

- 6 376 € à la commune de Marcé comme participation aux frais de scolarité des élèves de Jarzé Villages qui y sont scolarisés, soit 3 élèves de la commune déléguée de Chaumont d'Anjou (1 en maternelle et 2 en élémentaire) et 7 de la commune déléguée de Beauvau (3 en maternelle et 4 en élémentaire).

- 998 € à la commune de Mazé-Milon comme participation aux frais de scolarité pour un élève en maternelle de Chaumont d'Anjou qui y est scolarisé.

**Décision du Conseil Municipal** : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

### **3- AFFAIRES DIVERSES**

#### **3-1 Indemnités de conseil 2017 du Receveur Municipal**

Madame le Maire rappelle qu'en 2016, le Conseil Municipal avait décidé d'attribuer pour une année, une indemnité de conseil au Receveur Municipal à hauteur de 80% soit 443.75 € et que cette décision serait revue chaque année.

Madame le Maire propose de reconduire pour 2017 cette indemnité au taux de 80%.

**Décision du Conseil Municipal** : Par un contre et 37 oui le Conseil Municipal donne son accord.

#### **3-2 Redevance d'occupation du domaine public gaz 2017**

Madame le Maire propose de fixer le montant de la Redevance d'occupation du domaine public (RODP) gaz 2017 à 334 € (328 € en 2016) suite à la revalorisation de l'index pour la commune déléguée de Jarzé.

**Décision du Conseil Municipal** : Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

#### **3-3 Admission en non valeurs pour surendettement et décision d'effacement de dette**

Madame le Maire propose d'accepter l'état d'admission en non valeurs du comptable du Trésor Public de Seiches sur le Loir pour des titres de cantine, de TAP et de garderie d'un redevable en situation de surendettement pour qui il a été décidé d'effacer la dette d'un montant total de 419.35 € sur le budget communal 2017.

**Décision du Conseil Municipal** : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **3-4 Décisions modificatives sur le budget communal 2017**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier les comptes suite à l'admission en non valeurs sur le budget communal 2017 comme suit :

022 - Dépenses imprévues	- 420 €
6541 – Créances admises en non valeurs	+ 420 €

**Décision du Conseil Municipal** : Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

#### **3-5 Renouvellement convention Oasis des 7 Cercles**

Madame le Maire propose de reconduire la mise à disposition de la salle Louis Touchet à l'association « L'Oasis des 7 Cercles » pour le cours de Biodanza du mercredi soir de 20h à 22h, à un tarif préférentiel de 19 € par séance pour la période de septembre 2017 à juin 2018 (18 € en 2016-2017).

**Décision du Conseil Municipal** : Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

#### **3-6 Créations d'adresses sur les communes déléguées de Beauvau et Jarzé**

## ❖ Commune déléguée de Jarzé

- Désignation de la **VC N°11** sous le nom de « **Route de Bouée** »

Numéros attribués :

- 1 / En attente / libre
- 2 / Mr Mme FOULARD Chantal / « La Baudichère » / ZX 0082
- 3 / GAEC « La Pinochère » / ZW 0092
- 4 / Mr Mme MAUGOUR Roland / « Les Aireaux » / ZX 0092 (Gite)
- 5 / Mr Mme MAUGOUR Roland / « La Pinochère » / ZW 0093
- 6 / Mr Mme MAUGOUR Roland / « Les Aireaux » / ZX 0092
- 7 / Mr et Mme MAUGOUR Patrice / « La Rangée » / ZW 0094
- 8 / Mr et Mme RIVAULT Anthony / « La Grand Maison » ZX 0099
- 9 / Mr et Mme SAUVE Philippe / «La Pièce du Bas » / ZW 0112 (Société Transport)
- 10 / Mr et Mme DELESTRE Bernard « Bouée » / F 0541
- 11 / Mr et Mme SAUVE Philippe / « La Maison Neuve » / ZW 0111
- 12 / Bouée » / F 0539
- 13 / En attente / libre
- 14 / Mr et Mme POCHET J.Marie et Terri / « La Deboiserie » / F 0543
- 15 / Mr et Mme PAGANO Alain / « La Fontaine » / ZV 0039
- 17 / Mr et Mme CHATEAU Thierry / « Les Aulnays » / ZV 0052
- 19 / Mme COTTEREAU Marie-Madeleine / Le Noieras » / ZV 0057

- Désignation de la **VC N°22** sous le nom de « **Chemin de La Croix** »

Numéros attribués :

- 1 / Mr et Mme LEFORT Michel / « La Croix » / ZW 0072.
- 2 / Mr et Mme QUERBOUET Steve / La Baillée » / ZW 0085.
- 3 / Mr et Mme BONNAVENTURE Jean / « La Petite Fresnais » / ZW 0076.
- 4 / Mr et Mme DELATTRE Yves / « Le Tertre de Noirieux » / ZW 0119.
- 5 / En attente / libre
- 6 / Mr LAMBERT Mickael et Mme GAUBERT Gwennaelle / « La Maison Neuve » / ZW 0115.
- 7 / Mr BESNARD François et Mme JOBERT Adeline/ « La Savinière » / ZW 0064.
- 9 / Mr et Mme RIBERT Roger / « La Cave » / ZW 0124.

- Création d'un numéro « **Chemin de la Fontaine** » Commune de Jarzé

-1Bis /Melle GUINEBERT Amandine/ AC 0444

## ❖ Commune déléguée de Beauvau, ZAC du Moulin à vent, création des voies :

- Allée Simone Veil
- Allée des Molières
- Rue du Moulin à vent

**Décision du Conseil Municipal** : Le Conseil Municipal accepte ces créations d'adresses à l'unanimité.

#### **4- INFORMATIONS DIVERSES**

- Bilan du forum des associations : 15 associations ont participé. Bon retour sur le stand d'accueil tenu par les élus de Jarzé Villages pour présenter les projets de la commune.  
Le forum sera reconduit en 2018.
- Rentrée scolaire :
  - *Ecole Saint Jean* : 93 élèves dont 75 (soit 81%) participent aux TAP
  - *Ecole du Grand Noyer* : 232 élèves dont 205 (soit 88%) participent aux TAP
  - *Restaurant scolaire* : en moyenne 284 enfants mangent chaque jour à la cantine (273 en 2016)
  - *Accueil périscolaire* : fréquentation en hausse les premiers jours de septembre.
- Travaux d'aménagement de la cour de l'école : ils commenceront le 18 septembre 2017 pour 1 semaine et demie, puis pose des gabions.
- Réflexion en cours pour trouver un terrain pour aménager une aire de petit passage pour les gens du voyage. Cet aménagement serait à la charge de la CCALS qui en a la compétence.
- Commission communication le 19 septembre à 18h30 à Jarzé
- Commission espaces verts le 20 septembre à 18h30 à Jarzé
- Festival Fabul'eau les 22/09 (Morannes/Sarthe), 23/09 (Lézigné) et 24/09 (Etriché)
- Inauguration des travaux de restauration de l'église de Beauvau le 1<sup>er</sup> octobre à 16h
- Repas des anciens de la commune déléguée de Jarzé le samedi 21 octobre.
- Repas des anciens de la commune déléguée de Lué-en-Baugeois le samedi 28 octobre.

***Prochaine réunion le 9 octobre 2017 à 20h30.***